Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2026

L'année deux mille vingt-six, le jeudi 7 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : CZUJOWSKI Marie-Thérèse, MARMIGNON Jeanine, ROUSSEL Marie-Josée, BEAUGRAND Valery, PALPIED Xavier, GROËN Thierry, DERAEVE Sylvain, TERRIER Florent DILLIES Nicolas et SZYMUSIAK Céline

Excusés/ absents : DUMONTIER Amélie

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Finances - Approbation du Compte Financier Unique de la Commune de Bayonvillers – exercice 2025

Pour mémoire, le Compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2025 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune du Bayonvillers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 de la commune qui dégage les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	511 751,87	173 700,02	685 451,89
	Recettes réalisées (1)	B	40 232,00	224 843,11	265 075,11
	Restes à réaliser	C	336 170,00	0,00	336 170,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	657 815,52	572 044,00	1 229 859,52
	Dépenses réalisées (1)	E	192 265,81	173 641,48	365 907,29
	Restes à réaliser	F	414 743,00	0,00	414 743,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-152 033,81	51 201,63	-100 832,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	146 063,65	398 343,98	544 407,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-5 970,16	449 545,61	443 575,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-78 573,00	0,00	-78 573,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-84 543,16	449 545,61	365 002,45

Les annexes du compte financier unique 2025 peuvent être consultées auprès du service comptabilité.

Le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le CFU 2025 procède à l'élection d'un président de séance (autre que le Maire) en application de l'article L2121-14 du CGCT,

Madame CZUJOWSKI Marie-Thérèse est élue présidente de séance à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le CFU 2025.

II est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le CFU 2025 de la commune.

2. Finances – affectation du résultat 2025 – adoption

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	146 063,65 €		- 152 033,81 €	414 743,00 € 336 170,00 €	- 78 573,00 €	- 84 543,16 €
FONCT	398 343,98 €		51 201,63 €			449 545,61 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 avant affectation	449 545,61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	84 543,16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	365 002,45 €
Total affecté au c/ 1068 :	84 543,16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 y compris restes à réaliser	- 84 543,16 €
Déficit ou Excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement	- 5 970,16 €
Déficit ou Excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068)	365 002,45 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

3. Finances – Fiscalité – vote des taux 2026 – Adoption

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs mandats la fiscalité n'a pas augmenté sur Bayonvillers. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux identiques à 2025. Il est indiqué que la base taxable est revalorisée chaque année par l'Etat.

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - ✓ Taxe d'habitation : 11.78 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.42 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.59 %
 - ✓ Cotisation foncière des entreprises : 11.98 %

- CHARGE Monsieur le Maire :
 - ✓ De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - ✓ De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

4. Finances – Budget Primitif 2026 – Adoption

Vu les votes du Compte Financier Unique de la Commune de Bayonvillers exercice 2025

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2026 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	582 954 €	582 954 €

INVESTISSEMENT	567 227 €	567 227 €

Un document détaillé est remis à chaque conseiller.

Après lecture et explications faites par Xavier PALPIED, le budget 2026 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

5. Finances – Attribution des subventions 2026

Pour l'exercice 2026, il a été voté la somme de 1 500 € au budget communal.

Le maire fait un état récapitulatif des demandes de subvention par courrier pour l'exercice 2026 :

- APE de l'école d'Harbonnières,
- Téléthon

Il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2026 :

- Restaurant du Cœur 400 €
- Croix rouge 400 €
- L'APE de l'école d'Harbonnières 250 €

Concernant la demande pour le téléthon, après débat le conseil à la majorité (7 contre 1 abs 2 favorable) décide de ne pas attribuer de subvention.

Conformément à la règlementation imposée par l'État, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

6. Finances publiques – projets d'investissement 2026

Suivant les dernières réunions de Conseil et les échanges de la commission finances, Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition pour l'exercice 2026 à savoir :

- Finalisation des travaux de réhabilitation de la Mairie et ses abords

Monsieur PALPIED en profite pour faire un point sur l'avancement du projet de réhabilitation.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet d'investissement 2026 présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches de demande de subvention des collectivités nécessaires.

7. Finances publiques - Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en

autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026.

8. Finances – Animation Noël 2026

Pour mémoire l'animation de Noël est programmée le samedi 19 décembre à 14 h.

Il convient de définir les autres animations sur ce temps : goûters, cadeaux aux enfants, modalités d'inscription.

Il est proposé de renouveler l'animation comme suit :

- Animations : spectacle, rencontre avec le père Noël avec un cadeau offert aux enfants et goûter
- Cadeaux des enfants : il est proposé de fixer une moyenne de 15 € par enfant.

Concernant le spectacle plusieurs options sont présentées :

- Spectacle marionnette compagnie Mariska : « la dame des neiges »
- Spectacle « les bêtises de lulu »
- Spectacle « sacripouille et le cerf sauvent noël »
- Spectacle « excentricks » - magicien

Le conseil suggère de se rapprocher du magicien afin de connaître les effets proposés, dans le but d'éviter d'effrayer les enfants. En second choix, les élus proposent de retenir le spectacle « Les bêtises de Lulu ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'organisation de cette opération avec notamment un cadeau d'une valeur de 15 € offert aux enfants de la Commune sur inscription au préalable
- Valide la proposition de spectacle « Excentricks »,
- Autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du département au titre des dotations cantonales.

9. Questions diverses

- ✓ **Renouvellement du poste d'adjoint technique :** Monsieur le Maire rappelle que le poste d'adjoint technique a été renouvelé lors d'un précèdent conseil municipal. Les appels à candidatures sont actuellement en cours.

 Il précise qu'une réunion spécifique sera organisée prochainement afin d'étudier les candidatures reçues, dans l'objectif d'une prise de poste à compter du 15 juin.

- ✓ **Groupement d'achat de pellets – Guillaucourt : M. PALPIEP propose à** M. BEAUGRAND de faire un retour sur la réunion relative au groupement d'achat de pellets organisée à Guillaucourt.

 Lors de cette réunion des tarifs ont été présentés, plusieurs habitants de la commune de Bayonvillers étaient présents, une proposition de covoiturage a également été évoquée.

- ✓ **Application Intra-Muros :** Monsieur le Maire propose de relancer la mise en place de l'application Intra-Muros afin d'améliorer la communication communale.

 Cette application, initialement proposée par la communauté de communes, permet de diffuser des informations complémentaires en parallèle : du site internet, des notes papier et du bulletin municipal.

 Madame SZYMUSIAK interroge sur la possibilité d'ajouter d'autres gestionnaires. Il est confirmé que cela pourrait être envisagé, sous réserve de volontaires.

 Le coût forfaitaire est de 200 € pour la Commune correspondant à la formation pour l'utilisation de l'application. Le fonctionnement étant pris en charge par la communauté de communes. Les conseillers municipaux y sont favorables.

 Une formation sera prochainement dispensée à la secrétaire de mairie afin qu'elle puisse utiliser l'outil.

- ✓ **Initiation aux gestes de premiers secours :** Il est rappelé que lors de précédents conseils, la mise en place d'initiations aux gestes de premiers secours pour les habitants avait été évoquée. Il est proposé de relancer ce projet pour un action dans l'année.

- ✓ **Travaux de réhabilitation de la mairie :** Monsieur le Maire informe que, en accord avec les services de l'État et en fonction des disponibilités des élus, l'inauguration des travaux de réhabilitation de la mairie est fixée au samedi 3 octobre matin. Une invitation sera faite auprès des partenaires financiers, entreprises et autre personnes intervenantes sur ce projet. Une invitation sera également diffusée auprès des habitants.

- ✓ **Accès au local incendie :** La question de l'accès au local incendie est soulevée. Il est envisagé de faire réaliser des copies supplémentaires de clés afin de faciliter l'accès aux secours en cas d'intervention.

- ✓ **Renouvellement des baux :** Monsieur le Maire informe que le renouvellement des baux aura lieu chez le notaire le 27 mai. Un communiqué sera adressé aux locataires concernés.

- ✓ **Entretien de l'église – utilisation de l'autolaveuse :** Mme CZUJOWSKI évoque l'entretien de l'église et demande si l'utilisation de l'autolaveuse récemment acquise peut se réaliser dans cet espace. Il est précisé que cet équipement avait été initialement prévu pour la salle des fêtes et l'église. Toutefois, Mme SZYMUSIAK souligne que ce type de machine peut être difficile à utiliser selon la nature des sols.

- ✓ **Salle polyvalente – modification du règlement :** Les deux adjoints évoquent une mise à jour du règlement de la salle polyvalente. Les modifications portent principalement sur :

 les modalités des états des lieux d'entrée et de sortie et le chèque de caution.

 Une présentation détaillée de ces évolutions sera effectuée lors du prochain conseil

municipal.

- ✓ **Éclairage extérieur de la mairie :** Madame CZUJOWSKI revient sur l'éclairage extérieur récemment installé à la mairie. Il est proposé d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'horaires, sur la base de l'éclairage public, afin de réguler son fonctionnement.
- ✓ **Fleurissement et aménagement de la commune :** Madame Marmignon propose de réunir une commission afin de réfléchir aux aménagements possibles pour le fleurissement de la commune, notamment au niveau de la place et de ses abords. Il est évoqué également le renouvellement ou à la réparation de matériel dégradé (bancs cassés).

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 23 h 20

Le secrétaire	Le Maire,
N. DILLIES	Xavier PALPIED.